

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2011013

Signataire : CS/SE

OBJET : Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Le 93 au cœur de la république.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à l'action de l'association dont l'objectif est d'informer et de former des citoyens à la vie civique,

Considérant le partenariat que la municipalité souhaite établir avec l'association pour organiser des manifestations de la commémoration des événements du 17 octobre 1961,

à la majorité des membres du conseil, MM. Monino, Maïza, Ros et Mme Fournier s'étant abstenus, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer 4 000 (quatre mille) euros à l'association *Le 93 au cœur de la république* pour soutenir son action locale.

La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 306/6574/025.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué